

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 179f09

Tél. +33 (0)3 90 21 49 36

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal

République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni

Jean-Claude Frécon : « En dépit des contraintes budgétaires, la démocratie territoriale doit rester une priorité du Conseil de l'Europe »

Strasbourg, 05.03.2009 – « La crise économique globale et les difficultés conséquentes auxquelles les Etats membres doivent faire face affectent aussi la situation budgétaire du Conseil de l'Europe, nous forçant de faire des choix difficiles. Mais nos valeurs fondamentales ne peuvent pas être sacrifiées aux exigences du budget » a déclaré Jean-Claude Frécon (France, SOC), Vice-Président et Rapporteur sur le budget du Congrès, suite à l'adoption d'une recommandation sur les ressources du Congrès, lors de la 16^e Session plénière.

«Malheureusement, les nouvelles coupes budgétaires montrent désormais qu'à l'évidence, et malgré tous les efforts possibles de rationalisation du fonctionnement, le Congrès risque d'être dans l'impossibilité de se consacrer aux activités qui sont indispensables pour consolider le rôle du Conseil de l'Europe en matière de démocratie locale et régionale.

Or, c'est notre conviction ferme que la démocratie territoriale, un élément constitutif de tout système démocratique, représente une des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, qui est la démocratie, et fait partie intégrante de sa mission et de ses priorités primordiales, qui ne peuvent pas être sacrifiées aux exigences monétaires.

Les Etats membres eux-mêmes ont réaffirmé, lors de leur dernier sommet à Varsovie en mai 2005, l'importance du rôle du Congrès dans la poursuite de la mission du Conseil de l'Europe, notamment en matière de démocratie, et pleinement reconnu sa position institutionnelle en tant que garant et organe de référence de la démocratie locale et régionale. En adoptant la nouvelle Résolution statutaire et la nouvelle Charte du Congrès en mai 2007, le Comité des Ministres, lui aussi, a salué le rôle des collectivités locales et régionales dans le cadre institutionnel du Congrès, notamment en renforçant la mission de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et de la démocratie régionale.

Compte tenu de la place qu'il occupe dans le paysage institutionnel européen, et du rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine, le Congrès ne peut pas continuer de subir une réduction de son budget. Il est donc indispensable que le Congrès puisse bénéficier de moyens financiers supplémentaires et de ressources humaines suffisantes qui lui permettent de mener à bien ses activités identifiées comme prioritaires» a conclu le Vice- Président Frécon.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions: Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),
Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)